

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.866
15 février 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 15 février 2001, à 10 h 10

Président : M. Christopher Westdal (Canada)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 866^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Figurent aujourd'hui sur la liste des orateurs les représentants du Myanmar, de la Nouvelle-Zélande, de la Malaisie, de la Suède, qui fera une déclaration au nom de l'Union européenne, de la Chine et des États-Unis d'Amérique. Je ferai quelques observations après leurs interventions.

Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, l'Ambassadeur Mya Than.

M. MYA THAN (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation vous est très reconnaissante de l'efficacité avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Conférence pendant ce premier mois difficile de sa session de 2001. Je vous félicite des efforts intenses que vous avez faits.

Permettez-moi aussi de saisir l'occasion pour remercier vivement votre prédécesseur, S.E. M. Petko Draganov, de ses efforts inlassables et de la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux de la Conférence au cours de la longue période allant jusqu'à la fin du mois de décembre 2000 pendant laquelle il a assumé la présidence.

Je tiens aussi à souhaiter très chaleureusement la bienvenue aux collègues qui se sont récemment joints à nous : M. Nugroho Wisnumurti de l'Indonésie, M. Rakesh Sood de l'Inde, M. Prasad Kariyawasam de Sri Lanka, M. Horacio Solari de l'Argentine, M. Sverre Bergh Johansen de la Norvège et Mme Amina Chawahir Mohamed du Kenya. La plupart d'entre eux sont de vieux amis. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite coopération avec chacun d'eux.

Les consultations et discussions entre les délégations des États membres de la Conférence portent maintenant sur les moyens de revitaliser cette instance et sur les travaux utiles que nous pouvons entreprendre en l'absence d'un consensus sur un programme de travail. Je rappelle qu'à la séance plénière informelle du 8 février 2001 vous avez dit que nous pourrions maintenant nous intéresser au "plan B" tout en poursuivant nos efforts pour mener à bien le "plan A". Je ne parlerai donc pour l'heure que de ma proposition concernant le "plan B" et remettrai à plus tard la déclaration de ma délégation sur les orientations générales.

La Conférence est une instance unique. C'est la seule instance multilatérale de négociation sur la maîtrise des armements et le désarmement. Elle a à son actif de nombreux accords multilatéraux portant sur ces questions. En fait, c'est elle qui a élaboré tous les accords existants touchant la non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive. Elle est en mesure de mettre au point des accords concrets sur la maîtrise des armements et le désarmement lorsque les États membres ont la volonté politique nécessaire et lui donnent un mandat à cet effet. L'impasse actuelle est due à un manque de volonté politique de la part de certains États membres et non à une inefficacité inhérente de la Conférence. Ceci dit, je pense qu'il est toujours possible d'améliorer les méthodes de travail de cette instance.

(M. Mya Than, Myanmar)

La question des moyens d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence comporte de nombreux aspects. Je n'aborderai ici que l'un de ces aspects : comment revitaliser la Conférence et engager un processus de dialogue qui nous aiderait à adopter un programme de travail par consensus et à mener à bien nos véritables travaux de fond ?

Monsieur le Président, il ressort de l'analyse que vous avez faite de l'état actuel des consultations à la séance plénière du 1er février et à la séance plénière informelle du 8 février 2001 qu'aucun progrès n'a été enregistré dans lesdites consultations. Vous avez fait le maximum pour parvenir à un texte de consensus sur un programme de travail en menant des consultations continues et intensives. J'admire votre grande énergie, vos efforts inlassables et vos ingénieuses initiatives diplomatiques. Vos consultations et activités à cet égard n'ont pas eu Genève pour seul cadre. Vous vous êtes rendu à Beijing, Moscou, Londres, Paris et Washington pour engager de sérieuses consultations avec des responsables de haut niveau dans ces diverses capitales. Malgré tous ces efforts, ces consultations n'ont pas jusqu'ici eu de résultats positifs. La faute n'en incombe pas à vous et vous n'avez manqué ni de persévérance ni d'ingéniosité. Cet état de choses s'explique simplement par la situation politique actuelle et par les questions politiques fondamentales. Malgré l'absence de résultats tangibles, nous vous félicitons de vos efforts inlassables.

Telle est actuellement la situation. La question qui se pose maintenant est de savoir ce que nous allons faire dans le cadre de la Conférence en attendant un accord sur un programme de travail. Si je ne me trompe, la question du programme de travail risque bien de rester en suspens pendant un certain temps. Je pense qu'il ne faudrait pas laisser la Conférence inactive en attendant que nous parvenions à un tel accord.

L'adoption d'un programme de travail par consensus est notre objectif et ma délégation souhaite autant que les autres qu'il soit réalisé au plus vite, mais je voudrais proposer qu'en attendant un accord à ce sujet le Président convoque des séances plénières consacrées à des questions de fond inscrites à l'ordre du jour approuvé. Je vais maintenant présenter les grandes lignes de ma proposition :

- a) Le Président devrait continuer à mener ses consultations sur un programme de travail;
- b) Il faudrait encourager les délégations des États membres à utiliser au mieux les séances plénières ordinaires pour aborder les questions de fond et apporter leurs contributions;
- c) Dans le même temps, le Président devrait, en plus des séances plénières ordinaires, convoquer des séances plénières consacrées à des points de fond inscrits à l'ordre du jour que la Conférence a adopté le jour de l'ouverture de sa session de 2001. Puisque nous avons déjà approuvé l'ordre du jour pour cette année, l'examen de points de fond les uns après les autres ne devrait poser aucun problème. Chacune de ces séances plénières pourrait être consacrée à une question de fond particulière, à savoir la cessation de la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire, la prévention d'une guerre nucléaire et toutes les questions connexes, etc.;

(M. Mya Than, Myanmar)

d) Le Président devrait dans la mesure du possible structurer les discussions sur les diverses questions de fond de l'ordre du jour. Il devrait dans le même temps autoriser et encourager les délégations des États membres à faire des observations générales et à soulever toute question ayant un rapport avec les travaux de la conférence et le point ou le thème considéré;

e) Dans ce contexte, il faudrait aussi encourager les délégations et les groupes d'États membres à présenter à ces séances des textes (documents de travail et documents officiels) et des propositions concrètes;

f) Il faudrait réunir les données sur les éléments marquants des discussions qui auront lieu lors de ces séances plénières et les intégrer dans le rapport de la Conférence.

Par ailleurs, il faudrait aussi encourager le Président à tenir, sous des formes appropriées, des consultations et des discussions informelles avec les délégations et les groupes d'États membres sur les moyens pour la Conférence de sortir de l'impasse actuelle et d'aller de l'avant.

Pour l'essentiel, les séances plénières que je viens d'évoquer ressembleraient à celle que vous avez convoquée le jeudi 8 février 2001.

Dans ma proposition, je mets essentiellement l'accent sur l'utilisation optimale du mécanisme des séances plénières consacrées aux questions de fond et à toutes questions relatives aux travaux de la Conférence que les délégations des États membres pourraient vouloir soulever.

Cette proposition peut être modifiée selon qu'il sera nécessaire et selon qu'il conviendra de manière à ce qu'il puisse y avoir consensus entre toutes les délégations des États membres. Ma délégation fera preuve d'une très grande souplesse à cet égard.

Puis-je souligner ici que les éléments de cette proposition ne sont pas conçus pour remplacer les efforts faits actuellement pour parvenir à un accord sur un programme de travail, mais pour faciliter un processus préparatoire ou constituer un tel processus qui conduirait ou aiderait à conduire à un consensus sur un tel programme et nous permettrait ainsi de commencer nos travaux de fond.

Je présente cette proposition avec les meilleures intentions afin de revitaliser la Conférence et faciliter nos efforts visant à parvenir à un programme de travail par consensus et à commencer nos véritables travaux de fond.

Ce n'est qu'une proposition. Je ne demande pas à la Conférence de se prononcer immédiatement à ce sujet. Je laisse à l'actuel Président et à ses successeurs le soin de déterminer quand le moment sera venu.

J'espère que les États membres de la Conférence examineront sérieusement et favorablement cette proposition visant une utilisation optimale du mécanisme constitué par de telles séances plénières.

(M. Mya Than, Myanmar)

Il est vrai que cette formule n'est pas entièrement satisfaisante. Ce sera cependant un exercice réalisable et utile. La question qui se pose est la suivante : s'il n'y a pas d'accord sur un programme de travail ou en attendant un tel accord, quels travaux utiles pouvons-nous mener ? Suivre ma proposition est une des possibilités.

Nous sommes convaincus que de telles séances plénières donneront aux délégations la possibilité de mieux comprendre les positions des uns et des autres, de préciser et de clarifier les questions et d'étudier les moyens de progresser. Elles peuvent en outre créer une impulsion et faciliter notre recherche d'un texte consensuel sur le programme de travail.

Permettez-moi de montrer en comparant la situation avec celle d'un patient dans le coma comment cette proposition peut nous aider dans nos efforts visant à adopter un programme de travail par consensus. Supposons que le patient ait une forte fièvre causée par le paludisme. Il tombe dans le coma. Le médecin, soucieux de le sauver, commence par le réanimer et à lui faire reprendre conscience. Une fois que le patient est sorti du coma, le médecin s'emploie à le guérir du paludisme et à lui faire recouvrer la santé. La première étape, consistant à réanimer le patient, est analogue à l'utilisation optimale du mécanisme des séances plénières consacrées aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. La deuxième, consistant à guérir le patient, est analogue à la conclusion d'un accord sur un programme de travail. Dans le cas du patient, la première étape n'entrave nullement la deuxième, bien au contraire. De la même façon, la tenue des séances plénières visées dans ma proposition ne fera que faciliter la conclusion d'un accord sur un programme de travail.

J'espère que ma proposition sera utile et aidera la Conférence à commencer des travaux sur le "plan B" pour passer ensuite au "plan A".

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Mya Than de sa déclaration par laquelle il témoigne d'un esprit créatif et s'efforce d'imprimer un nouvel élan à la Conférence. Je le remercie aussi de ses mots aimables concernant mon travail. Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Clive Pearson.

M. PEARSON (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Bien que votre mandat soit déjà bien entamé, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence. Ma délégation continuera à vous apporter sa coopération et son appui. Je voudrais aussi souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Enrique Román-Morey.

J'ai l'honneur de prendre aujourd'hui la parole au nom des délégations néo-zélandaise et sud-africaine. Je le fais dans le contexte du mémorandum de coopération sur les questions de désarmement conclu entre nos deux pays.

L'année dernière, alors que les efforts en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires semblaient marquer le pas, les parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire ont arrêté un ensemble de nouvelles mesures. Un certain nombre d'entre elles avaient un caractère novateur. Certaines des mesures proposées étaient multilatérales, d'autres bilatérales ou "plurilatérales". L'intention était sans ambiguïté : promouvoir une série de mesures grâce

(M. Pearson, Nouvelle-Zélande)

auxquelles on pourrait relancer et réorienter de manière constructive le processus touchant le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Deux des mesures convenues dans le contexte du TNP sont particulièrement importantes pour la Conférence du désarmement et peuvent servir pour exploiter les progrès que nous avons réalisés ensemble en 2000.

Les parties au TNP ont demandé à la Conférence du désarmement d'arrêter un programme de travail prévoyant premièrement, la création immédiate d'un organe subsidiaire approprié chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire et, deuxièmement, l'engagement immédiat de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles, négociations qui devraient être achevées dans un délai de cinq ans.

Monsieur le Président, l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande attachent une très grande importance à la pleine réalisation des engagements pris à la Conférence d'examen du TNP. Elles ont appuyé sans réserves les efforts que vous avez faits pour que la Conférence du désarmement se mette au travail. La Conférence du désarmement a conclu ses travaux l'année dernière en considérant que le document CD/1624 (la "proposition Amorim") servirait de base à de nouvelles consultations intensives. L'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande se sont aussi félicitées des efforts que vous avez faits pour compléter ce texte. Elles sont extrêmement déçues de constater qu'ils sont restés vains.

Les propositions figurant dans le document CD/1624 sont loin d'être parfaites, s'agissant en particulier du mandat concernant le désarmement nucléaire. Les parties au TNP ont formulé un mandat très clair appelant la Conférence du désarmement à "étudier la question du désarmement nucléaire". La formulation dont nous sommes maintenant saisis est sensiblement plus faible, mais nous sommes prêts à l'accepter. Je rappelle que la semaine dernière j'ai fait une proposition informelle tendant à renforcer le mandat relatif au désarmement nucléaire. Nous sommes cependant conscients qu'à ce stade nous devons tous continuer à axer nos efforts sur ce qui peut réellement et pratiquement être fait.

Toutes propositions qui serviraient à faire diversion et qui viseraient à donner artificiellement du travail à la Conférence du désarmement susciteraient des réticences de notre part et il nous faudrait soigneusement réfléchir à nos positions à leur sujet si elles devaient amener à réduire le statut de cet organe de négociation à celui d'un club de discussion. En outre, des discussions thématiques, même si ceux qui les proposent sont animés de bonnes intentions, risquent de servir à certains de moyen pratique pour dissimuler le fait qu'ils ne veulent pas s'engager dans de véritables négociations. Les positions pourraient se durcir au lieu de s'assouplir. Cependant, il se pourrait bien qu'il faille rapidement examiner sans indulgence la façon dont la Conférence s'acquitte de son mandat.

Le moment est décisif pour la Conférence. Vous avez parfaitement raison, Monsieur le Président, en faisant observer que le mandat de négociation de la Conférence est à la fois unique en son genre et nécessaire pour tous ceux d'entre nous qui sont attachés à la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement.

(M. Pearson, Nouvelle-Zélande)

Au moment où l'on observe des signes inquiétants d'une préférence pour les solutions ou options unilatérales, il est essentiel pour le maintien du multilatéralisme que cet organe recommence à mener des travaux concrets. Nous appuyons sans réserves les réductions unilatérales des armements, mais pas les mesures unilatérales susceptibles d'avoir des conséquences négatives sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération.

Chacun d'entre nous a le droit de déterminer ses propres besoins en matière de sécurité et de défense, mais l'histoire et le bon sens montrent que l'unilatéralisme ne garantit pas la sécurité internationale. À cet égard, la responsabilité est collective. Nous devons éviter soigneusement d'utiliser des considérations stratégiques pour dissimuler des atermoiements en matière de désarmement.

Il faut aussi qu'il soit clair en ce moment décisif pour la Conférence que le désarmement est un processus qui renforce la sécurité et non un élément facultatif supplémentaire. Les engagements touchant le désarmement pris à la Conférence d'examen du TNP tenue en 2000 ont une grande portée. Le fait de ne pas les respecter saperait et discréditerait le régime de non-prolifération. Sept mois ont passé et l'occasion d'exploiter le succès obtenu à la Conférence d'examen du TNP n'a pas été saisie.

Comme l'a dit le Président, un nouveau jour vient de se lever. Il est temps pour les États dotés d'armes nucléaires de régler leurs divergences et de commencer à s'acquitter ensemble de leurs engagements avec détermination. Les délégations sud-africaine et néo-zélandaise sont prêtes à accepter un compromis pour qu'un programme de travail soit approuvé et attendent des autres délégations qu'elles adoptent immédiatement la même attitude.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Pearson de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie, M. Raja Reza.

M. REZA (Malaisie) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à ce poste et des efforts inlassables que vous faites pour dégager un consensus sur le programme de travail de la Conférence.

Les mines terrestres demeurent une menace constante et réelle pour des millions de personnes. Elles continuent de tuer des innocents selon un rythme inquiétant.

La Malaisie est attachée à la mise en oeuvre d'une interdiction véritablement universelle des mines terrestres antipersonnel et est fière d'être l'un des premiers pays de la région à avoir signé la Convention d'Ottawa. Vingt-trois mois se sont écoulés depuis son entrée en vigueur et 139 États l'ont déjà signée. La Malaisie est fermement convaincue que cet instrument s'est irréversiblement imposé comme la norme internationale en matière d'interdiction des mines terrestres antipersonnel.

Elle l'a signée le 3 décembre 1997 et a déposé son instrument de ratification le 22 avril 1999.

(M. Reza, Malaisie)

Le 23 janvier 2001, la Malaisie a terminé de détruire ses stocks de mines terrestres antipersonnel et s'est donc acquittée de ses obligations découlant de l'article 4 de la Convention. La destruction de 94 263 armes de ce type a commencé le 15 janvier 2001 en trois endroits différents de Malaisie, selon l'une des méthodes les plus sûres et les plus efficaces. Cet événement historique s'est déroulé en présence de représentants de plusieurs ONG internationales ainsi que des médias, qui y avaient été expressément invités.

La Malaisie est devenue le 27ème État partie à avoir complètement détruit son stock de mines terrestres antipersonnel. La Bulgarie l'avait précédée deux semaines plus tôt et en avait informé la Conférence du désarmement. Plus important encore, la Malaisie est devenue maintenant le premier pays d'Asie exempt de mines.

La Malaisie est aussi fière de la décision qu'elle a prise de ne pas conserver de mines terrestres antipersonnel pour mettre au point des techniques de détection, de déminage ou de destruction ou pour assurer la formation à ces techniques, alors qu'elle aurait pu en conserver à ces fins en vertu de l'article 3 de la Convention.

La Malaisie appuie avec vigueur la Convention d'Ottawa. À la première Assemblée des États parties à la Convention tenue à Maputo (Mozambique) en 1999, elle a été élue corapporteur du Comité permanent sur la destruction des stocks. Elle est aussi, avec la Slovaquie, coprésidente de ce même comité. En outre, elle siège au Comité de coordination de la Convention, qui a été établi immédiatement après la deuxième Assemblée des États parties tenue à Genève. La Malaisie a par ailleurs coparrainé la résolution 55/33 V, adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur la mise en oeuvre de la Convention.

La Malaisie est fermement convaincue que les mines terrestres antipersonnel causent des souffrances qui dépassent de beaucoup leur utilité militaire. Dans ce contexte, elle aimerait que soient maintenues et intensifiées les pressions politiques en faveur de l'acceptation universelle de cet instrument. Elle est aussi fermement convaincue qu'il convient d'inscrire la question des mines terrestres aux premiers rangs des priorités des instances régionales afin de compléter les efforts visant à rendre la Convention universelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Henrik Salander, intervenant au nom de l'Union européenne.

M. SALANDER (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire aujourd'hui une déclaration au nom des 15 États membres de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale qui sont associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), ainsi que Chypre et Malte, elles aussi associées à l'Union européenne, font leur ladite déclaration.

C'est un grand plaisir pour moi de vous voir à ce poste important de Président de la Conférence du désarmement. J'ai toujours apprécié votre énergie et votre créativité et je suis convaincu qu'elles sont très utiles dans les moments difficiles que connaît maintenant la Conférence. Je voudrais aussi saluer, au nom de l'Union européenne, le Secrétaire général de

(M. Salander, Suède)

la Conférence, M. Petrovsky, même s'il est absent actuellement, et souhaiter chaleureusement la bienvenue au nouveau Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Román-Morey.

L'Union européenne a demandé la parole pour présenter les vues de ses États membres sur les travaux que la Conférence du désarmement doit mener en 2001 et les attentes et espoirs qu'ils partagent pour cette année.

L'année 2000 a été une nouvelle année de blocage et d'impasse, la Conférence n'ayant pas réussi à lancer effectivement ses travaux. Jusqu'ici, le début de 2001 n'a pas été prometteur non plus. L'Union européenne adresse ses sincères remerciements à la fois à l'actuel Président et à ses prédécesseurs immédiats, les Ambassadeurs Lint de la Belgique, Amorim du Brésil et Draganov de la Bulgarie, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour tenter de trouver une solution de compromis. Elle leur rend hommage, mais ne peut que regretter vivement la situation.

Ceci dit, l'année 2000 n'a pas été une année uniformément sombre sur le plan des efforts multilatéraux touchant le désarmement et la non-prolifération. L'Union européenne tient à souligner que la Conférence d'examen du TNP a été un succès important. Elle s'est à maintes reprises félicitée de l'adoption du Document final de cette Conférence et s'acquittera de sa responsabilité à cet égard en contribuant à sa pleine application.

Dans le contexte de la Conférence du désarmement, ceci concerne tout particulièrement deux mesures pratiques importantes qui ont été approuvées à l'unanimité par les États parties au TNP, à savoir la négociation d'un traité sur les matières fissiles et la création d'un organe subsidiaire approprié chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire.

La Conférence du désarmement est la seule instance multilatérale dont dispose la communauté internationale pour mener des négociations sur le désarmement. La situation persistante de blocage dans laquelle cet organe se trouve ne contribue donc nullement à renforcer le régime international de désarmement et de non-prolifération.

Cette situation nous empêche aussi de faire aujourd'hui ce que nous avons décidé de faire et commencé à faire en 1998, à savoir lancer immédiatement des négociations effectives sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles destinées à la production d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration faite par le Coordonnateur spécial en 1995 et au mandat qui y est énoncé, compte tenu des objectifs tant du désarmement nucléaire que de la non-prolifération nucléaire. La pleine application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'ouverture de négociations sur les matières fissiles constituent les prochaines mesures essentielles à prendre en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La nécessité d'ouvrir immédiatement de telles négociations a été clairement réaffirmée dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP ainsi que dans des résolutions adoptées plus tard dans l'année par l'Assemblée générale des Nations Unies. Malgré les retards enregistrés, l'Union européenne continue de considérer qu'il est de la plus haute importance que ces négociations commencent à la présente session de la Conférence du désarmement et s'achèvent dans un délai de cinq ans.

(M. Salander, Suède)

L'Union européenne garde l'espoir que la Conférence du désarmement réussira à surmonter les obstacles au lancement effectif de ses travaux dans les plus brefs délais et à répondre ainsi aux attentes légitimes de la communauté internationale.

Le succès de cette entreprise nécessite la prise en compte des intérêts en matière de sécurité de tous les États. Le lancement immédiat de négociations sur les matières fissiles, l'étude de la question du désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre d'organes subsidiaires, dont les mandats devront être à la fois pragmatiques et concrets pour être acceptés par tous, sont trois éléments qui constituent ensemble aujourd'hui la base d'un accord pour commencer nos travaux.

Tout au long de la session de l'année dernière, les gouvernements des États membres de l'Union européenne ont apporté un appui continu et concret aux efforts des présidents successifs de la Conférence. Leur travail, perfectionné au fil des mois et concrétisé dans le document CD/1624 - que l'on en est venu par la suite à désigner sous le nom de "proposition Amorim" - contient, selon l'Union européenne, les éléments nécessaires à un accord rapide si tous les membres de la Conférence font preuve d'un esprit d'ouverture et de pragmatisme. Nous sommes par ailleurs convaincus que d'autres délégations et groupes de pays font la même évaluation de la situation, ce qui devrait permettre au Président de parvenir à une solution.

Il n'y a pas lieu aujourd'hui de présenter en détail les vues de l'Union européenne sur les autres points de l'ordre du jour de la Conférence qui figurent dans le document CD/1624. Nous sommes aussi favorables au lancement de travaux sur ces points et nous préciserons nos positions à leur sujet dès que la Conférence sera parvenue à un accord et aura commencé ses travaux de fond.

Je voudrais aussi rappeler aujourd'hui que l'Union européenne souhaite vivement que la Conférence du désarmement réponde favorablement aux demandes d'admission formulées par des États membres de l'Union européenne ou associés à celle-ci. Nous appuyons donc la poursuite du processus visant à élargir la composition de la Conférence.

Permettez-moi de conclure en disant que nous invitons instamment la Conférence à étudier tous les moyens de commencer ses travaux de fond. L'Union européenne ainsi que les États qui font leur la présente déclaration ne manqueront pas d'aider activement et énergiquement le Président à rétablir la position importante et centrale de la Conférence du désarmement dans l'ensemble des instances internationales dont nous dépendons tous.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie de cette déclaration et de vos mots aimables et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Hu Xiaodi de la Chine.

M. HU Xiaodi (Chine) (traduit du chinois) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter des efforts inlassables que vous faites pour aider la Conférence à commencer rapidement des travaux de fond. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Draganov, des précieuses initiatives qu'il a prises pour rapprocher les points de vue et sortir la Conférence de l'impasse. Je profite aussi de

(M. Hu, Chine)

l'occasion pour rendre hommage au Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, au nouveau Secrétaire général adjoint, M. Román-Morey, et aux autres membres du secrétariat de la Conférence, qui méritent nos félicitations pour leur dur travail et la qualité de leurs services.

L'humanité vient d'entrer dans le XXI^e siècle. Au cours du siècle passé, le monde a connu un développement sans précédent, mais aussi des souffrances épouvantables dans le cadre d'innombrables guerres et conflits. Réfléchissant au passé à la lumière du présent, l'humanité doit avant tout aspirer sincèrement à établir et préserver une paix durable, une sécurité commune et un développement universel au XXI^e siècle. Dans ce nouveau siècle, nous sommes fermement convaincus que ce n'est que par la compréhension et le respect mutuels, l'esprit de conciliation, la coordination et la coopération que tous les pays du monde pourront ensemble maintenir la paix et la sécurité et assurer le développement et la prospérité. L'ancien concept de sécurité, fondé sur les alliances militaires et les accumulations d'armes et visant à assurer une sécurité absolue pour un pays donné au détriment des intérêts des autres pays, doit être rejeté. Il faut au XXI^e siècle un nouveau concept de sécurité dont les éléments essentiels devraient être la confiance et les avantages mutuels, l'égalité, la coopération et le règlement des différends par le dialogue.

Le Gouvernement chinois a toujours mené une politique étrangère indépendante axée sur la paix. Il attache une grande importance et participe activement aux efforts que fait actuellement la communauté internationale pour promouvoir une maîtrise des armements et un désarmement justes et rationnels. Dans ce nouveau siècle, la Chine restera fidèle à son ensemble de principes, à ses vues et à ses positions, s'agissant notamment de maintenir la sécurité stratégique et la stabilité, de promouvoir le désarmement nucléaire et d'empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et une course aux armements dans ce milieu. Elle continuera à s'acquitter de ses engagements internationaux. Elle est prête à intensifier ses efforts pour sauvegarder une paix durable et la sécurité commune de tous les pays du monde.

L'humanité a inventé les armes nucléaires au XX^e siècle. Elle devrait pouvoir les éliminer au XXI^e. Le Document final adopté par la Conférence d'examen du TNP tenue en 2000 est très important pour orienter et promouvoir le processus relatif à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

Des progrès en matière de désarmement nucléaire ne sont possibles qu'en maintenant l'équilibre stratégique et la stabilité à l'échelle mondiale et en conservant le même niveau de sécurité pour tous les pays. Les pays dotés des plus gros arsenaux nucléaires devraient continuer à réduire très fortement et de manière irréversible leurs stocks d'armes nucléaires.

En tant qu'État doté d'armes nucléaires, la Chine ne se dérobe jamais à ses responsabilités et obligations touchant le désarmement nucléaire. En fait, elle a apporté des contributions exceptionnelles à la cause internationale du désarmement nucléaire grâce à ses politiques rationnelles touchant les armes nucléaires ainsi qu'à ses positions avisées relatives à ce désarmement. Le Gouvernement chinois a toujours été partisan d'une interdiction complète et d'une destruction totale de toutes les armes nucléaires. En 1994, le Vice-Premier Ministre chinois Qian Qichen, qui était alors Ministre des affaires étrangères, a proposé à l'Assemblée générale

(M. Hu, Chine)

des Nations Unies que la communauté internationale négocie et conclue un traité interdisant les armes nucléaires. Nous espérons qu'un tel traité sera conclu rapidement dans ce nouveau siècle.

La Chine a participé activement aux négociations du TICE et a été parmi les premiers pays à signer ce traité. Le Gouvernement chinois l'a déjà soumis pour ratification à l'Assemblée nationale populaire. La Chine continue à inviter instamment tous les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à ne jamais, à quelque moment et en quelque circonstance que ce soit, être les premiers à utiliser celles-ci et à s'engager inconditionnellement à ne jamais en utiliser ou menacer d'en utiliser contre des États qui n'en disposent pas. De tels engagements devraient être solennellement codifiés dans des instruments juridiques internationaux. D'autre part, les États dotés d'armes nucléaires devraient aussi retirer celles qu'ils ont placées sur d'autres territoires que le leur et abandonner les politiques et pratiques de "partage nucléaire" et de "parapluie nucléaire".

Préserver le Traité ABM et faire obstacle à la tendance à l'implantation d'armes dans l'espace constituent la tâche la plus urgente et la plus impérieuse aujourd'hui. Ceci est aussi indispensable pour pouvoir appliquer les mesures complémentaires précisées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP tenue en 2000. Pour ce qui est de la façon d'étudier la question du désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement, la délégation chinoise est favorable aux propositions présentées par le Groupe des 21 dans les documents CD/1570 et CD/1571. La Chine appuie aussi la négociation et la conclusion dans de brefs délais d'un traité sur les matières fissiles, étant entendu qu'il faut maintenir la stabilité stratégique mondiale et promouvoir le processus de désarmement nucléaire.

Le Traité ABM est l'élément essentiel pour préserver la stabilité stratégique mondiale. Sa portée va bien au-delà des relations bilatérales entre les États-Unis et la Russie et il a des effets directs sur la sécurité de tous les pays. Il devrait donc être strictement respecté. Toute tentative visant à en saper l'intégrité et l'efficacité, quels que soient les prétextes invoqués, aurait des conséquences négatives de grande ampleur sur la paix et la sécurité internationales. Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à une écrasante majorité une résolution sur la préservation et le respect du Traité ABM, ce qui prouve bien la détermination de la communauté internationale à maintenir l'équilibre et la stabilité stratégiques mondiales et son opposition à la mise au point et au déploiement de systèmes nationaux de défense antimissile.

L'espace est le patrimoine commun de toute l'humanité. Tous les peuples aspirent à utiliser l'espace à des fins pacifiques. Cependant, les systèmes de défense antimissile en cours de mise au point entraînent un grave risque d'implantation d'armes dans l'espace qui pourrait déclencher une nouvelle course aux armements. La Chine est vivement préoccupée par les rapports faisant état de la réalisation à la fin du mois de janvier de cette année d'un exercice de simulation de guerre dans l'espace. Le scénario retenu était une guerre menée dans l'espace en 2017 et qui comprenait l'emploi d'armes antisatellite, de systèmes stratégiques de défense antimissile et d'armes à laser basées au sol pour attaquer des cibles dans l'espace et l'utilisation d'armes spatiales pour lancer des frappes préventives. Ceci a démontré de manière irréfutable que l'implantation d'armes dans l'espace est imminente.

(M. Hu, Chine)

La communauté internationale doit donc maintenant prendre d'urgence des mesures efficaces pour empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et une course aux armements dans ce milieu. La Chine invite instamment tous les pays, en particulier ceux qui disposent des plus grandes capacités dans le domaine spatial, à respecter strictement toutes les conventions internationales pertinentes ainsi que les accords touchant la maîtrise des armements et le désarmement, y compris les accords bilatéraux, qui concernent l'espace. Il importe qu'aucun pays ne mène d'activités contraires aux principes d'une utilisation pacifique de l'espace, et notamment l'élaboration de plans de défense antimissile. Il est particulièrement important que la Conférence du désarmement rétablisse immédiatement son Comité spécial chargé de négocier et conclure un ou plusieurs accords visant à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace ou une course aux armements dans ce milieu, ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies l'a instamment demandé dans ses résolutions pertinentes, afin de remédier aux lacunes du régime juridique international existant.

Nous ne saurions passer sous silence le fait que le pays même qui a effectué des exercices de simulation de guerre dans l'espace et qui a implanté des armes dans l'espace a à lui seul empêché la Conférence de mener des négociations sur l'espace en niant le risque d'implantation d'armes et de course aux armements dans ce milieu. Son attitude est très préoccupante et portera inévitablement atteinte aux intérêts d'autres pays sans que lui-même en tire profit pour autant.

Depuis la fin de la guerre froide, la communauté internationale a fait des efforts concertés pour empêcher une prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Il a été démontré que le moyen adapté et efficace pour faire face au problème de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs consistait à promouvoir le processus relatif à la non-prolifération dans le contexte de la sécurité collective et à mener des consultations, des dialogues et des activités de coopération sur un pied d'égalité. Par contre, il est totalement inacceptable de créer des régimes unilatéraux ou s'appliquant seulement à de petits groupes de pays ou d'imposer, au nom de la non-prolifération, des sanctions économiques injustifiées ou d'autres types de sanctions contre d'autres pays. Ceci ne pourrait qu'aller à l'encontre de l'objectif de non-prolifération.

La non-prolifération vise à renforcer l'égalité et la sécurité de tous les pays. Elle ne doit pas être un instrument aux mains des pays les plus puissants ou les plus grands pour contrôler les plus faibles ou les plus petits ni devenir un instrument permettant à un petit groupe de pays, désireux d'accroître leurs propres avantages et d'assurer leur domination générale, d'empêcher la plupart des autres de bâtir leur défense nationale. L'approche "deux poids, deux mesures" ne devrait pas être autorisée en matière de non-prolifération. D'une part, un pays encourage vigoureusement la tenue de négociations sur la non-prolifération pour se protéger contre les autres. Il est beaucoup plus soucieux de voir les autres prendre des mesures de non-prolifération que d'en prendre lui-même, craignant toujours qu'il puisse y avoir des "failles" chez les autres. Dans le même temps, il agit entièrement à sa guise eu égard aux accords existants de maîtrise des armements et de désarmement, en formulant des réserves déguisées par le biais de sa législation nationale, en refusant de ratifier ou même en menaçant de dénoncer tel ou tel accord. Un tel comportement sape gravement la confiance de la communauté internationale dans les efforts de maîtrise des armements et de non-prolifération. Il va sans dire que le fait pour cet État d'implanter des armes et des moyens militaires dans l'espace ou dans tout autre nouveau milieu et

(M. Hu, Chine)

de rechercher une sécurité absolue pour lui-même et de vouloir assurer sa supériorité au détriment de tous les autres pays portera assurément gravement atteinte aux efforts internationaux de non-prolifération.

Il y a trois mois, il a été affirmé que l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence du désarmement était imputable à la Chine parce que celle-ci établissait des "couplages". C'est là une déformation de la réalité. Il apparaît aujourd'hui très clairement à chacun que la rupture de la stabilité stratégique ainsi que l'introduction d'armes et le lancement d'une course aux armements dans l'espace constituent la cause fondamentale de la situation de blocage dans laquelle la Conférence se trouve depuis deux ans. Il est tout simplement logique de dire que chaque point de l'ordre du jour traité par la Conférence est étroitement lié à la sécurité et que tous les aspects de la sécurité sont indissociables. Par conséquent, chaque point de l'ordre du jour est inévitablement lié aux autres. Les priorités de toutes les parties devraient être évaluées sur un pied d'égalité. On ne peut mener des négociations pour le bien d'une seule partie en portant atteinte aux intérêts des autres. Nous espérons sincèrement que la délégation en question ne prendra pas uniquement en compte ses propres préoccupations, mais se souciera aussi de celles des autres.

La Conférence du désarmement n'est pas seulement un miroir reflétant la situation internationale en matière de sécurité. C'est aussi un moyen de promouvoir la maîtrise des armements et le désarmement à l'échelle internationale. Négocier n'est pas une fin en soi et, ce qui est plus important, la Conférence ne doit jamais se contenter de faire de grandes déclarations sans mener de négociations adéquates. Son devoir est d'éliminer ou réduire les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en conduisant de sérieuses négociations pour régler les problèmes graves auxquels la communauté internationale fait face dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement.

Il ne fait aucun doute qu'en matière de maîtrise des armements et de désarmement à l'échelle internationale nous sommes maintenant à un tournant. La menace la plus grave vient des tentatives qui sont faites pour rejeter le Traité ABM et implanter des armes dans l'espace. Dans ces conditions, élaborer un programme de travail complet et équilibré et ouvrir des négociations sur des questions telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire, un traité sur les matières fissiles et les garanties négatives de sécurité ne constituent pas seulement une obligation pour la Conférence; c'est aussi pour elle le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle et de réaliser des progrès. La délégation chinoise appuie la proposition Amorim comme base de nouvelles consultations intensifiées et est prête à accroître ses efforts pour parvenir à un programme de travail complet et équilibré.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Hu Xiaodi de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Robert Grey.

M. GREY (États-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, il y a presque deux ans jour pour jour, je me trouvais à la place que vous occupez actuellement. Je peux vous assurer qu'il est beaucoup plus agréable d'être assis ici parmi les autres États membres et de pouvoir vous féliciter au moment où vous achevez quatre semaines d'intense

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

travail à la tête de la Conférence du désarmement. Je sais exactement quelles sont vos impressions.

Dans le même esprit, je peux vous assurer que toute ma délégation fera le maximum pour vous aider, vous et votre successeur immédiat, l'Ambassadeur Vega du Chili, à parvenir à un accord sur la base du programme de travail proposé le 24 août dernier par l'Ambassadeur Amorim du Brésil.

La proposition de l'Ambassadeur Amorim reste une base solide pour dégager un consensus. Elle n'est pas venue du ciel et n'a pas été gravée dans la pierre. Je pense que les sondages que vous avez faits parmi une vaste gamme d'États membres vous ont convaincu - ils m'ont pour ma part convaincu - que la marge de manœuvre pour remanier le texte de cette proposition est faible. Après tout, l'Ambassadeur Amorim y avait pleinement tiré parti des avancées notables dont il avait hérité de ses distingués prédécesseurs, dont les Ambassadeurs Dembri de l'Algérie et Lint de la Belgique. En outre, il y a honnêtement reflété les larges convictions de nos collègues et notre profonde conviction que la Conférence devrait s'atteler à des travaux de fond susceptibles de renforcer la paix et la sécurité internationales.

Quelques semaines après que l'Ambassadeur eût présenté sa proposition, notre ex-Secrétaire général adjoint, M. Bensmail, a formulé quelques remarques en faisant ses adieux à la Conférence le 21 septembre 2000. Il s'est appuyé sur plus de vingt ans d'expérience au cours desquels il a acquis une très bonne compréhension des tenants et des aboutissants de la diplomatie multilatérale. Je tiens à appeler votre attention sur le paragraphe clef ci-après de sa déclaration :

"Préparer le terrain pour de futures négociations grâce à des débats et à des travaux d'ordre technique est un préalable indispensable à l'ouverture de véritables négociations. Toutes les grandes négociations ont été précédées de travaux préparatoires, au cours desquels les États sont tombés d'accord sur le fait qu'il existait un problème de sécurité et qu'il fallait régler celui-ci à l'échelon multilatéral. Il se peut que ce processus soit ardu et qu'il demande beaucoup de temps, mais il fournit la garantie que le traité qui en sera le produit reposera sur des bases solides et tiendra compte des intérêts de tous en matière de sécurité, assurant par là même son universalité et son efficacité. Il faut pour cela que tous les membres de la Conférence, tirant pleinement profit de la souplesse inhérente à l'instance et de ses compétences reconnues, aient une commune volonté de mettre au point un programme de travail viable et équilibré qui tienne compte des priorités et des préoccupations de tous."

M. Bensmail décrivait en effet la proposition que l'Ambassadeur Amorim avait présentée à la fin du mois précédent. Par suite, il faisait aussi des observations sur les efforts et les plans de la Conférence visant à traiter les trois thèmes qui ont été au centre de la controverse qui se poursuit : négociations pour conclure un traité sur les matières fissiles et débats de la Conférence sur les questions relatives au désarmement nucléaire et à l'espace.

La Conférence doit tout d'abord ouvrir des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. En l'occurrence, le stade des négociations préalables a été achevé il y a longtemps après

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

de durs et longs efforts qui garantissent la solidité des bases sur lesquelles reposera l'élaboration du traité. Parmi ces longs préparatifs, il faut mentionner les événements clefs ci après.

- Le 14 juillet 1992, le Président Bush a annoncé un moratoire unilatéral sur la production de plutonium destiné à servir à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs et a encouragé les autres pays à faire des déclarations similaires. Cette annonce codifiait des circonstances remontant à 1988, date à laquelle les États-Unis ont arrêté de produire du plutonium destiné à la fabrication d'armes nucléaires. Près d'un quart de siècle auparavant, en 1964, les États-Unis avaient cessé de produire à cette fin de l'uranium fortement enrichi.
- Le 16 décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution par laquelle elle a recommandé que soit négocié "un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires".
- Le 14 janvier 1994, la Conférence du désarmement a approuvé la nomination de l'Ambassadeur canadien Gerald Shannon comme coordonnateur spécial chargé de tenir des consultations et d'élaborer un mandat généralement acceptable pour les négociations visant à conclure un traité sur les matières fissiles.
- Le 4 octobre 1994, le Secrétaire d'État Christopher des États-Unis et le Ministre chinois des affaires étrangères Qian ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont encouragé l'élaboration dans les plus brefs délais d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.
- En décembre 1994, la Fédération de Russie a annoncé qu'elle avait, le 1er octobre de cette même année, arrêté de produire du plutonium destiné à la fabrication d'armes nucléaires. Ceci complétait une annonce officielle faite le 7 avril 1989 selon laquelle l'ex-URSS cesserait plus tard dans l'année de produire de l'uranium fortement enrichi pour la fabrication d'armes nucléaires.
- Le 23 mars 1995, l'Ambassadeur canadien Shannon a rendu compte à la Conférence du désarmement des consultations qu'il avait tenues en 1994 et 1995. Il a notamment indiqué que les États membres s'étaient mis d'accord sur un mandat de négociation fondé sur la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale et que diverses vues avaient été exprimées sur les questions qui se poseraient lors des négociations. Le lendemain, son rapport a été publié sous la cote CD/1299.
- À la même séance plénière, la Conférence a décidé d'adopter le rapport de l'Ambassadeur Shannon et d'établir un comité spécial chargé de mener des négociations. Malheureusement, la Conférence n'est pas parvenue à un accord sur la nomination d'un président et le comité spécial ne s'est pas réuni en 1995.

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

- Le 18 avril 1995, M. Hurd, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Royaume-Uni, a annoncé que son pays avait arrêté de produire des matières fissiles pour la fabrication d'explosifs.
- Le 11 mai 1995, les parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont achevé leur Conférence d'examen et de prorogation à New York en adoptant une décision intitulée "Principes et objectifs" demandant "l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations" sur un traité relatif aux matières fissiles.
- Le 22 février 1996, M. Chirac, Président de la République française, a annoncé que la France ne produirait plus de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.
- Le 29 octobre 1997, les Présidents des États-Unis et de la République populaire de Chine ont appelé à l'ouverture dans les plus brefs délais de négociations formelles sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.
- Le 11 mai 1998, après avoir effectué une série d'essais nucléaires, l'Inde a annoncé qu'elle participerait aux négociations visant à conclure un traité sur les matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève.
- Le 4 juin 1998, après s'être réunis ici à Genève, en fait dans cette même salle, le Secrétaire d'État des États-Unis et les Ministres britanniques, chinois, français et russe des affaires étrangères ont publié un communiqué appelant à l'ouverture de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles dans le cadre de la Conférence du désarmement afin de parvenir rapidement à un accord.
- Le 30 juillet 1998 - ce n'est ni le dernier ni le moindre des faits pertinents - l'Ambassadeur Munir Akram, distingué représentant du Pakistan, a déclaré que le Pakistan avait toujours été convaincu que l'objectif d'une interdiction de la production de matières fissiles devait être poursuivi dans le cadre d'un traité universel et non discriminatoire négocié par la Conférence du désarmement et non par le biais de mesures unilatérales. C'est pourquoi, avait-il dit, le Pakistan se joindrait à ceux qui étaient favorables à l'adoption d'une décision tendant à créer un comité spécial chargé de mener des négociations.
- Le 11 août 1998, la Conférence du désarmement a décidé à nouveau d'établir un comité spécial chargé de mener des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. Neuf jours plus tard, elle a nommé l'Ambassadeur canadien Mark Moher Président de ce comité.
- Le 4 décembre 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution par laquelle elle a appelé la Conférence à rétablir son comité spécial au début de sa session de 1999.

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

- Le 20 mai 2000, les Parties au TNP ont achevé leur conférence d'examen à New York en adoptant un document final appelant à l'ouverture immédiate de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles, négociations qui devraient être achevées dans un délai de cinq ans.
- Le 20 novembre 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution par laquelle elle a demandé à la Conférence du désarmement d'arrêter pour l'année 2001 un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. Cette résolution a été adoptée sans être mise aux voix.

Après toutes les annonces et promesses qui ont été faites depuis un certain nombre d'années, il est temps pour nous de démontrer notre attachement à des négociations sur les matières fissiles. Les circonstances se prêtent tout à fait à un examen de la question d'un traité à ce sujet et les plans de négociation ont été à plusieurs reprises approuvés par la communauté internationale. Compte tenu des nombreux préparatifs que je viens de citer, la Conférence montrera qu'elle n'est plus capable de faire quoi que ce soit d'utile si elle ne peut même pas commencer à négocier sur la question. Je sais, Monsieur le Président, qu'en tant que digne successeur de Gerald Shannon et Marc Moher vous continuerez à faire le maximum pour défendre la cause dont ils se sont faits les champions.

J'ai récemment lu la transcription d'une déclaration que le porte-parole officiel du Ministère russe des affaires étrangères a faite à Moscou le 29 janvier. Il a notamment préconisé la réalisation dans les plus brefs délais de progrès dans les activités de la Conférence, dont le commencement de travaux, qui doivent se dérouler en parallèle, dans le cadre des comités spéciaux sur les matières fissiles et sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le porte-parole a ajouté que la Russie jugeait essentiel que les deux comités soient dotés d'un mandat de négociation.

Pour autant que je comprenne cette traduction officieuse de l'original russe, il semble bien que la Russie établisse un lien entre les deux questions en précisant dans quelles conditions elle est prête à engager des travaux sur l'une et l'autre. Il est donc surprenant que le porte-parole ait précédemment déclaré que la Russie condamnait les couplages dans le cadre de la Conférence. Si la Russie condamne véritablement les couplages, il s'ensuit qu'elle est prête à appuyer une décision immédiate de commencer des négociations sur les matières fissiles sans établir de lien avec un autre sujet. La délégation russe souhaitera peut-être nous éclairer sur ce point.

Le 14 septembre de l'an dernier, l'Ambassadeur Hu Xiaodi, le distingué représentant de la Chine, a déclaré que les questions relatives à l'espace et au traité concernant les matières fissiles ne pouvaient qu'être étroitement liées. Sa déclaration s'expliquait en partie par son avis selon lequel le caractère et l'objectif des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles étaient gravement remis en question. Je me demande si ceci veut dire que la Chine prévoit de produire davantage de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou veut juste maintenir cette option ouverte. Ses observations sur la question sont pour le moins obscures. Ce qui est très clair par contre, c'est que la Chine établit un couplage explicite entre

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

les négociations sur les matières fissiles et les négociations sur un nouveau traité concernant l'espace.

Permettez-moi de préciser les vues de mon pays. Les États-Unis ne posent aucune condition pour l'ouverture de négociations sur les matières fissiles. Ils sont prêts à participer à l'adoption d'une décision visant à lancer immédiatement de telles négociations, indépendamment de tout autre mesure, simplement parce que la question mérite d'être traitée.

Nous sommes cependant conscients qu'une telle proposition ne suscite pas le consensus à la Conférence. À titre de compromis, les États-Unis ont accepté l'approche fondamentale que l'Ambassadeur Amorim a proposée le 24 août : un programme de travail complet qui comprendrait des négociations sur un traité concernant les matières fissiles et des débats organisés sur les questions relatives au désarmement nucléaire et à l'espace. L'écrasante majorité des États membres ont dit qu'ils étaient prêts à accepter cette formule, tandis qu'un petit nombre d'entre eux n'ont pas encore accepté de le faire.

Je tiens à ce que la situation soit bien claire. Les États-Unis sont prêts à accepter un programme de travail prévoyant l'établissement d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire et d'un comité spécial sur l'espace, dans le contexte de négociations actives et continues sur un traité relatif aux matières fissiles.

Lorsque nous considérons l'espace dans sa perspective propre en tentant de déterminer dans quelle mesure il est possible de consacrer à la question des travaux concrets et spécifiques, le contraste avec les négociations sur les matières fissiles est immédiat et frappant. Comme de nombreux représentants des États-Unis l'ont maintes fois souligné, il n'y a ni course aux armements dans l'espace ni perspective d'une telle course aussi loin vers l'avenir que l'on puisse porter son regard. Les États-Unis appuient sans réserves le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique et considèrent qu'avec un certain nombre d'autres accords internationaux il suffit tout à fait pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Les États-Unis ne sont donc pas persuadés qu'il y ait réellement besoin actuellement de prendre de nouvelles mesures pour renforcer la paix et la sécurité internationales dans l'espace. Pour parler simplement, il est prématuré de tenir des négociations sur l'espace dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Nous comprenons que d'autres puissent avoir des convictions différentes. Ce que nous ne comprenons pas par contre, c'est pourquoi ceux qui ne partagent pas nos vues insistent de manière irrationnelle et irréaliste pour ouvrir immédiatement des négociations sur un nouveau traité concernant l'espace, tactique diplomatique qui a pour effet net d'empêcher la discussion des questions mêmes dont ils disent se soucier. De quoi ces États membres ont-ils peur ? Leur objectif réel est-il de maintenir la Conférence dans un état de paralysie ? Que veulent-ils réellement obtenir ? À cause d'eux, la Conférence n'a même pas commencé la phase préalable aux négociations que M. Bensmail a mentionnée dans les remarques qu'il a formulées en faisant ses adieux - le dur et long travail consistant à étudier s'il peut y avoir accord sur le fait qu'un problème de sécurité existe et qu'il faut y faire face de manière multilatérale.

Selon le projet de mandat que l'Ambassadeur Amorim a présenté, la Conférence établirait un comité spécial sur l'espace chargé d'examiner et d'identifier des questions ou propositions

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

précises qui pourraient porter notamment sur des mesures de confiance ou de transparence, des principes généraux, des engagements conventionnels ou certains autres aspects. Pour leur part, les États-Unis sont prêts à participer à un débat structuré visant à examiner ces questions - dans le contexte de négociations actives et continues sur un traité relatif aux matières fissiles.

Il y a maintenant dans l'espace une vaste gamme de satellites qui fournissent des services essentiels sur les plans économique et commercial. En outre, de nombreux pays disposent de satellites qui fournissent divers types de données, à des fins militaires, aux navires, aux avions et aux forces terrestres dans le monde entier. Il faut tenir compte de ces réalités dans tous débats structurés sur les questions touchant l'espace. Comme M. Ivanov, Ministre russe des affaires étrangères, l'a dit le 1er février, "certains médicaments sont plus dangereux que les maladies elles-mêmes".

Les États-Unis prennent très au sérieux l'obligation que leur impose l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : "poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace". Avec la fin de la course aux armements nucléaires intervenue il y a déjà un certain temps, un objectif clef a déjà été atteint.

Les États-Unis et la Fédération de Russie ont jusqu'ici fortement réduit leurs arsenaux nucléaires par suite d'accords négociés et d'initiatives unilatérales. Les fortes réductions demandées dans START I seront réalisées dans les délais fixés, avant la fin de cette année. Quand les réductions aux niveaux prévus dans START II auront été achevées, l'arsenal nucléaire stratégique des États-Unis ne représentera plus qu'un tiers de ce qu'il était au plus fort de la guerre froide.

Les États-Unis restent soucieux de réduire encore plus leurs armes nucléaires. Le Président Bush a dit que les États-Unis joueraient un rôle de premier plan pour rendre le monde plus sûr eu égard aux armes nucléaires. Je me réjouis à l'idée de rendre compte des évolutions qui se produiront dans ce domaine à mesure que nous poursuivrons cet objectif.

Il est extrêmement difficile de croire que la sécurité physique et le sort ultime de centaines de millions d'êtres humains doivent à tout jamais être sous la menace d'une annihilation instantanée. Cet extraordinaire paradoxe était au cœur des théories de la guerre froide, théories qu'il aurait assurément fallu réviser depuis longtemps. Le nouveau Gouvernement des États-Unis passera ces questions en revue au cours des semaines à venir, mais il n'est pas trop tôt pour affirmer que la défense antimissiles peut renforcer la stabilité stratégique et réduire encore le risque que des armes nucléaires soient un jour utilisées.

Compte tenu des progrès réalisés jusqu'ici et des autres facteurs que j'ai mentionnés, que peut réellement faire la Conférence pour faciliter le processus à long terme de désarmement nucléaire ? La mesure la plus importante consiste pour les États membres à décider de lancer des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. C'est après tout le seul instrument multilatéral touchant le désarmement nucléaire qui peut être effectivement négocié maintenant. L'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires est une

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

mesure nécessaire sur la longue route conduisant à une élimination complète de ces armes. En devenant parties à un tel traité, les États dotés d'armes nucléaires accepteraient, en matière d'inspection, de surveillance et de déclaration, des dispositions impératives qui pourraient avoir un caractère beaucoup plus intrusif que n'importe quelle autre disposition qui s'applique actuellement à eux.

Par contre, à quoi les États membres de la Conférence peuvent-ils espérer aboutir dans le cadre d'un comité spécial distinct sur le désarmement nucléaire ? Franchement, nous ne le savons pas et ces doutes chroniques ont été étroitement liés aux réticences que les États-Unis ont depuis longtemps quant à l'établissement d'un tel comité.

Le 7 mars 2000, M. Frank Miller, qui était alors principal adjoint au Secrétaire adjoint de la défense pour les questions stratégiques et la réduction des menaces et qui a par la suite accédé à un poste très important au Conseil national de sécurité, a fait dans cette même salle un long exposé sur les succès obtenus jusqu'alors et sur les plans américains prévoyant de nouvelles réductions des armes nucléaires. Cet exposé était profondément ancré dans les réalités actuelles et semble avoir été bien reçu par ceux qui l'ont écouté.

Ayant analysé cet événement et ses résultats, le Gouvernement des États-Unis a décidé de prendre une initiative majeure pour promouvoir un accord sur un programme de travail prévoyant des négociations actives et continues sur les matières fissiles en acceptant la création d'un comité spécial dans le cadre duquel les États membres examineraient les questions touchant le désarmement nucléaire.

De son côté, M. Ivanov, Ministre russe des affaires étrangères, a dit le 1er février que la Russie appuyait l'idée d'établir un organe subsidiaire chargé de réaliser des études préalables en vue de la tenue de vastes discussions sur le thème du désarmement nucléaire. S'agirait-il d'un comité spécial du même type que celui qu'a proposé l'Ambassadeur Amorim ou la Russie appuierait-elle autre chose ? Là encore, j'aimerais avoir des éclaircissements à ce sujet.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, les États-Unis ont encore apporté un nouvel ajustement à leur position initialement ferme sur le programme de travail complet de la Conférence. En d'autres termes, ils ont accepté avec beaucoup de réticences l'établissement d'un comité spécial dans le cadre duquel les États membres examineraient les questions relatives à l'espace. Ayant fait ces deux pas importants et difficiles, ils ne sont pas prêts à aller plus loin.

Je crois que les États membres n'ont jamais été aussi près d'un accord sur un programme de travail complet. Ils se sont attaqués à cette question pendant plusieurs années et il serait extrêmement peu judicieux de ne pas saisir l'occasion qui se présente aujourd'hui. Après tout, les propositions que nous examinons activement doivent beaucoup à la sagesse et au discernement de nombreux présidents de grande stature, dont deux très distingués diplomates qui ont précédemment exercé les fonctions de ministre des affaires étrangères dans leurs pays respectifs, l'Ambassadeur Dembri de l'Algérie et l'Ambassadeur Amorim du Brésil. Ma délégation prend très au sérieux leurs contributions. Ils ont clairement identifié le type de programme de travail qui devrait susciter le consensus.

(M. Grey, États-Unis d'Amérique)

Il est donc profondément décevant que la Conférence ressemble de plus en plus au "Long Parlement" de l'Angleterre du XVIIe siècle, un élément irritant, inutile et anachronique qui était manifestement devenu une composante essentielle du problème à régler et non de la solution à trouver. Certaines délégations acceptent des propositions en présumant que d'autres les rejeteront de sorte qu'elles n'auront pas à les rejeter elles-mêmes. Par la suite, lorsqu'un consensus semble apparaître, elles font un pas en arrière, désavouant ce qu'elles ont précédemment affirmé appuyer tout en tentant de faire monter les enjeux en leur faveur. L'intrigue à caractère tactique devient une fin en soi et la notion de responsabilité collective pour ce qui est d'apporter une contribution positive à la maîtrise multilatérale des armements devient rapidement un souvenir de plus en plus lointain.

Il est important de comprendre que des compétences particulières qui ne sont pas mises en valeur peuvent s'atrophier voire disparaître et que les organismes qui ne répondent pas à des attentes justes et raisonnables peuvent très bien disparaître eux aussi. C'est précisément le risque que la Conférence courra si elle saisit à nouveau l'occasion de rater une occasion.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Grey de sa déclaration et de ses mots aimables. Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir ? Je donne la parole à l'Ambassadeur Seibert de l'Allemagne.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour vous remercier des efforts que vous n'avez cessé de faire pour régler les questions clefs en suspens et amener la Conférence à commencer les travaux de fond. Ce n'est assurément pas faute de compétences ou d'efforts de votre part si cet objectif n'a pas été atteint.

Ma délégation aurait pu appuyer tant la proposition initiale de l'Ambassadeur Amorim que votre propre proposition. Elle estime que des consultations intensives doivent continuer sur cette question. Elle n'est cependant pas convaincue que l'on puisse régler les problèmes fondamentaux extérieurs à la Conférence en apportant de nouveaux ajustements à la proposition Amorim ou à de quelconques variantes de celle-ci. Il est évident qu'une large majorité des délégations ici présentes seraient en mesure d'accepter la proposition Amorim. Cependant, cela ne serait guère utile si certaines délégations ne peuvent l'accepter que comme base pour tenir des consultations et non comme base pour dégager un consensus.

L'Allemagne considère donc que le moment est venu de réfléchir au travail utile que la Conférence pourrait faire en attendant que les questions clefs en suspens soient réglées. En ce sens, je tiens à saluer l'initiative du distingué Ambassadeur du Myanmar. Ma délégation examinera avec soin sa proposition.

Il peut y avoir divers moyens pour la Conférence de commencer des travaux de fond. Ma délégation est prête à étudier tous ces moyens et espère que d'autres s'associeront de manière constructive à cet effort.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Seibert de sa déclaration et de ses mots aimables. D'autres délégations souhaitent-elles prendre maintenant la parole ? Ce n'est apparemment pas le cas.

(Le Président)

Comme vous le savez, mon mandat de Président de cette Conférence se termine demain et je n'ai pas atteint les objectifs visés. Pour être honnête, je ne suis pas surpris, mais je suis cependant déçu de ne pas avoir trouvé les moyens de sortir la Conférence de l'impasse et d'obtenir un accord sur le programme de travail.

J'ai tenté d'élaborer une recommandation pour lancer immédiatement des travaux sur la base du document CD/1624. J'en ai ajusté les éléments et j'ai complété le texte d'accompagnement pour essayer, d'une manière qui s'est avérée aller à l'encontre du but recherché, de présenter une proposition qui devait, me semble-t-il, pouvoir être appliquée et présenter un intérêt dans les circonstances actuelles. Cependant, aucun des efforts que j'ai faits au cours de ces dernières semaines et aucun texte présenté à l'échelle régionale au cours de la semaine dernière n'a permis d'aboutir à un consensus. Puisque l'on ne peut manifestement pas faire maintenant état d'un accord entre les membres de la Conférence sur le mandat relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui figure dans le document CD/1624, un consensus sur le programme de travail n'est pas possible. Rien ne permet de penser que l'on puisse dans un avenir immédiat adopter un programme de travail officiel.

L'appel que j'ai lancé il y a une semaine, lors de nos consultations, afin que des suggestions soient faites pour aider à ajuster le texte du document CD/1624 de manière à dégager un consensus a non seulement fait resurgir les problèmes du mandat relatif à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, mais entraîné la réaffirmation d'un large appui en faveur d'un renforcement du mandat du Comité spécial chargé de la question du désarmement nucléaire. Après notre réunion, j'ai revu avec certains membres clefs le texte quant à la façon dont nous pourrions traiter des mesures spécifiques à prendre pour aborder la question du désarmement nucléaire. À des degrés divers, ils ne voulaient pas envisager de changements quelconques ou examiner isolément telle ou telle proposition de modification. Le contexte plus large dans lequel il serait possible de modifier par consensus le mandat relatif au désarmement nucléaire ou d'autres mandats définis dans le document CD/1624 fera bien sûr l'objet d'intenses recherches de la part de mes successeurs.

Mes efforts n'ont abouti à aucun progrès sur la voie d'un consensus, mais ils ont peut-être facilité le processus d'élaboration de conclusions engagé par mes prédécesseurs. Nous avons notamment appris depuis notre première séance plénière tenue il y a un mois que les liens étroits que nous avons établis entre divers sujets et divers mandats définis dans le document CD/1624 ont des conséquences négatives à deux égards. Non seulement, le travail officiel dans un domaine ne peut commencer que s'il commence aussi dans tous les autres, mais maintenant, puisque les négociations et les discussions font partie intégrante des activités mentionnées dans le document CD/1624 et que certains États membres ne veulent pas de discussions sans négociations, les couplages qui apparaissent dans notre proposition en suspens depuis longtemps menacent d'empêcher tout traitement non programmé de quelque sujet que ce soit, de sorte que nous nous trouvons dans la situation peu commode de vouloir traiter des questions de fond de manière crédible sans toucher aux matières fissiles, au désarmement nucléaire ou à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous avons manifestement plus d'un obstacle à surmonter.

(Le Président)

Comme je l'ai dit il y a deux semaines, je crois que nous avons appris que les représentants des États ne veulent pas faire semblant ici. Les enjeux sont trop grands pour que l'on joue à faire semblant. Même si elles regrettent que la Conférence ait une marge de manœuvre limitée du fait de l'état actuel des relations entre les grandes puissances, la plupart des délégations apprécient ce lien entre la Conférence et la réalité et ne veulent pas qu'on le supprime en travaillant de manière artificielle. Elles ne veulent pas non plus refaire ici plus ou moins ce qu'elles font déjà ailleurs dans le cadre de la Commission du désarmement, de la Première Commission ou d'organes conventionnels.

Je crois que nous avons aussi appris au cours du dernier mois que dans l'état actuel des relations entre les grandes puissances, dominées par des bouleversements doctrinaux ainsi que par des déclarations et des gestes de grande ampleur touchant la sécurité, un accord sur le programme de travail n'est pas possible pour l'instant. Il suffit de lire les journaux, ne serait-ce que les gros titres. Chacun voit bien que les semaines ou mois à venir ne seront pas du tout propices pour tenter d'amener les grandes puissances à accepter de commencer des négociations sur l'interdiction de certaines matières pour la production d'armes par exemple, à aborder des sujets sur lesquels il y a actuellement des tensions tels que la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le désarmement nucléaire - ou à lancer d'autres activités mentionnées dans le document CD/1624.

Nous ne savons pas non plus si un accord sur le programme de travail s'avèrera possible demain ou dans un avenir prévisible. Tout en souhaitant que le Président poursuive la recherche d'un consensus en étant toujours attentif aux possibilités d'améliorer le document CD/1624 pour qu'il serve de base à de nouvelles consultations intensives, nous pouvons décider que le moment est venu d'aborder la question du rôle et du travail de la Conférence en l'absence de programme de travail approuvé, c'est-à-dire chercher à définir ce que la Conférence pourrait faire pour promouvoir les intérêts communs de ses membres tandis que se poursuit la recherche d'un accord sur un programme de travail officiel.

Les efforts visant à promouvoir ces intérêts incomberont à mes successeurs et à toutes les délégations. Ils nécessiteront sans doute un examen de conscience public parce qu'il faudra aborder un ensemble de questions qui se posent naturellement et y répondre de manière crédible :

- Compte tenu de ses origines, de son histoire et de son évolution, quels rôles la Conférence peut-elle jouer dans la recherche de la sécurité au niveau multilatéral ? Négociation, oui, si les membres le veulent et sont prêts, mais que faire dans le cas contraire ?
- Qu'entend-on par "négociations préalables", "préparatifs des négociations", "étude", "discussions" et d'autres expressions du même type ? Quelles sont les conditions préalables à réunir pour réussir et faire un travail utile en traitant ainsi des points de fond de notre ordre du jour ?
- Quel est le rôle politique de la Conférence ? Comment pourrait-on renforcer son programme pour intensifier les effets de ses travaux et augmenter son degré effectif d'engagement ?

(Le Président)

- Quel est le rôle de la Conférence en matière de relations avec le public, d'information et d'éducation en dehors du champ d'action des délégations qu'elle réunit ?
- Quelle valeur reconnaissons-nous à la fonction évidente de la Conférence consistant à réunir en une concentration exceptionnelle les compétences en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement et à les exploiter ? Pour ce rôle uniquement, quels sont les avantages, pour l'ONU, les organes conventionnels et d'autres entités, à porter au crédit de la Conférence ?
- Pourrait-on rendre notre système de répartition par groupe plus transparent (de peur que certains ne l'utilisent pour opposer facilement et anonymement leur veto) et plus fructueux (avec un partage plus large des avantages découlant des examens effectués par les groupes) ?
- Bien qu'il y ait peu de chances qu'elles soient déterminantes, des réformes procédurales et structurelles pourraient-elles être utilement réalisées pour faciliter des négociations, dès lors que le contexte mondial permettrait de reprendre ces dernières ?
- Enfin, faut-il appliquer ici la politique du tout ou rien ? Est-il nécessaire que les périodes d'inactivité soient si dures ? La règle du consensus a été imposée depuis le début et s'appliquera toujours, nous le savons; les principaux acteurs ne renonceront pas aux freins que leur donne le droit de veto. Mais, lorsque s'ajoute à cette règle l'insistance avec laquelle certains affirment régulièrement qu'il n'y a accord sur rien tant qu'il n'y a pas accord sur tout et que nous nous trouvons comme aujourd'hui face à une volonté de n'examiner aucune question de fond si elle relève du document CD/1624, ce que nous avons de plus proche d'un programme de travail approuvé, les possibilités d'avancer sont extrêmement limitées. Comment pourrait-on les accroître ?
- En somme, si pendant un certain temps la Conférence n'est pas utilisée pour mener des négociations, de quelle façon pourrait-on employer raisonnablement ses ressources ?

Ce n'est pas avec plaisir que je laisse toutes ces questions délicates à l'Ambassadeur Vega et à ses successeurs, mais celles que j'aie eues à traiter n'ont pas été faciles non plus. Rien n'est facile ici.

Le monde change à vue d'œil alors que nous sortons de la guerre froide et faisons face à un avenir plus complexe sur le plan nucléaire. Les changements qui se produisent effectivement aujourd'hui sont perturbants parce qu'il est inconfortable de voir détruites des hypothèses bien établies fortement fondées sur une ancienne liturgie, mais il y a aussi face à cela de multiples perceptions, possibilités et responsabilités nouvelles. Assurément, ne serait-ce que par suite d'une volonté de compréhension, de tels changements déboucheront sur de nombreuses activités pour nos semblables. Les changements et les défis dans notre domaine doivent nous stimuler et nous faire agir.

(Le Président)

Je vous ai fait part dès le début de ma conception de ce que nous devons faire ici et je voudrais pour finir demander à nouveau que nous utilisions cette instance unique du mieux que nous pouvons pour renforcer la solidarité, au moins à un degré et dans des délais suffisants pour éviter à tout jamais ce qui serait l'ultime grande guerre sans retenue pour l'espèce humaine. Je demande instamment que nous utilisions cette instance du mieux que nous pouvons pour faire preuve de notre vitalité et de notre dignité, pour respecter notre devoir naturel de maîtriser, limiter et éliminer les arsenaux nucléaires. Que nos États soient ou non dotés d'armes nucléaires, qu'ils soient ou non parties au TNP, indépendamment du groupe ou de la région auxquels ils appartiennent, je demande instamment, que, réunis ici face-à-face, nous utilisions cette instance au mieux pour trouver un terrain d'entente, servir les intérêts que nous avons en commun, et tenter de promouvoir notre sécurité de manière collective, sur la base de la confiance et de mesures multilatérales vérifiées, afin que nous puissions tous être moins tentés de la promouvoir ailleurs au moyen des armes.

Je suis très reconnaissant à tous ceux qui m'ont aidé à m'acquitter au mieux de ma tâche de Président. Je vous remercie tous de votre constante courtoisie, de la patience avec laquelle vous m'avez conseillé ainsi que de toute la bonne volonté dont vous avez fait preuve et des encouragements que vous m'avez donnés. Je remercie M. Vladimir Petrovsky, actuellement absent, M. Henrique Román-Morey, à mes côtés, qui a si bien commencé à exercer ses fonctions, ainsi que Jerzy Zaleski et les autres membres de l'équipe du secrétariat pour leur professionnalisme et leurs compétences. Je remercie les traducteurs et interprètes qui arrivent à donner à ce que nous disons plus de sens que nous ne le méritons probablement. Je remercie les hauts fonctionnaires qui m'ont aidé et conseillé ici de même qu'à New York et dans les capitales que j'ai visitées. Je remercie Petko Draganov et Juan Enrique Vega avec lesquels j'ai eu le plaisir de coopérer. J'exprime ma vive reconnaissance à mon collègue Marc Vidricaire et je le remercie ainsi que Anouk Lamarre, Johane Coulombe, Nancy Belair et les autres membres de l'équipe canadienne, ici et au Canada, dont Scott Proudfoot d'Ottawa, avec nous aujourd'hui, pour leur solidarité et leur appui.

Je remercie aussi ma bonne fortune. En dépit de fortes contraintes, le fait d'assumer la présidence de la Conférence a été un honneur pour moi et j'en garderai toujours un très bon souvenir.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence, présidée par l'Ambassadeur Vega, auquel je souhaite bonne chance dans l'exercice de ses fonctions, se tiendra dans une semaine, le jeudi 22 février à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 45.
